

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04.156

**Transports publics
urbains : évolution
de la grille tarifaire au
1er juillet 2015**

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, André BONICHON à François NEBOUT, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Isabelle FOSTAN, Catherine PEREZ à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD

Excusé(s) :

Jacques DUBREUIL

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, André BONICHON, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine PEREZ, Olivier RIVIERE, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

**DELIBERATION
N° 2015.04.156**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**TRANSPORTS PUBLICS URBAINS : EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE AU
1ER JUILLET 2015**

Par délibération n°282 du 18 décembre 2008, le GrandAngoulême a confié à la S.A.E.M.T.G.A. l'exploitation du service public de transports urbains jusqu'à fin 2016. Dans ce cadre, il appartient au GrandAngoulême, collectivité délégante, de déterminer la structure et les niveaux des tarifs en tenant compte des propositions du délégataire.

Conformément à l'article 18 du contrat de DSP, les nouvelles grilles tarifaires doivent être notifiées à la STGA au moins deux mois avant leur date de mise en application (1^{er} juillet), c'est à dire avant le 30 avril 2015.

Pour l'année 2015, le GrandAngoulême a demandé à la STGA de faire évoluer la gamme tarifaire des transports publics pour répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte l'évolution des besoins ;
- Simplifier l'offre et améliorer la lisibilité de la gamme pour une meilleure compréhension ;
- Maintenir un niveau de recettes commerciales a minima identique à celui existant ;
- Proposer une gamme pouvant être déclinée à terme dans son ensemble selon la politique solidaire du GrandAngoulême.

Par courrier du 3 février 2015, la STGA propose donc la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire basée sur les évolutions suivantes :

➤ **Création de 3 nouveaux titres**

1) le ticket « journée », valable la journée à compter de sa validation.

L'objectif est d'offrir un titre plus souple que le ticket 3 voyages pour des besoins occasionnels ou pour une clientèle d'affaire ou touristique présente un à deux jours sur le territoire. Le prix du titre à 3€60 est avantageux à partir de 3 voyages dans les 24h. A terme il a pour objectif de remplacer le titre 3 voyages qui est une particularité du réseau du GrandAngoulême. Ce nouveau titre sera disponible au kiosque, sur l'application « Ticket Mobile » et sur e-boutique.

2) le ticket « Tribu »¹, titre 1 voyage pour un groupe de 5 personnes maximum

L'objectif est de capter une nouvelle clientèle, plutôt familiale, dans le cadre de déplacements de loisirs ou à des fins culturelles (cinéma, piscine, bibliothèque...). Le prix du titre est avantageux à partir de 3 personnes (3€50 au lieu de 4€20). Il sera disponible au kiosque, sur l'application « Ticket Mobile » et sur e-boutique.

3) le ticket « dépannage »² : 1,80 € vendu exclusivement à bord des bus.

L'objectif est de diminuer le temps d'attente aux arrêts en réduisant le nombre de vente à bord et en améliorant la sécurité des conducteurs (moins de manipulation de monnaie). Le prix du titre, plus élevé que le ticket unitaire classique (1€80 soit +30%), incite à l'achat préalable d'un titre de transport dans un autre lieu de vente (kiosque, l'e-boutique, application « Ticket Mobile » ou points relais).

¹ avec correspondance gratuite dans l'heure

² avec correspondance gratuite dans l'heure

- **Arrêt de la commercialisation du ticket « 7 jours » à 11€80** dont les ventes ont nettement diminué ces dernières années (-37% depuis 2009). Le ticket 7 jours gratuit est cependant maintenu pour des opérations commerciales.

- **Evolution des circuits de distribution/vente**

- 1) Pour les tickets 1 voyage : 1,40 € plus de vente à bord mais une diffusion élargie au travers des points relais dont le nombre évolue de 40 à 50 sur le territoire et le maintien des ventes au kiosque, sur e-boutique, sur ticket mobile
- 2) Pour les tickets 3 voyages, plus de vente à bord ni de vente en point-relais mais le maintien des ventes au kiosque, sur e-boutique, sur ticket mobile.
- 3) Pour les tickets 10 voyages, le maintien des ventes en points relais, au kiosque, sur e-boutique et sur ticket mobile.

- **Fusion des abonnements scolaires en une seule catégorie pour une offre de transport plus lisible et plus avantageuse pour l'utilisateur**

Le nouveau titre, moins cher que l'abonnement scolaire+ (16€10/mois au lieu de 19€60) et équivalent au prix cumulé de l'abonnement scolaire (14€70/mois) et d'un ticket 1 voyage (1€40) permet de voyager librement sur toutes les lignes, tous les jours, y compris le week-end et les petites vacances scolaires.

- **Présentation des abonnements selon 4 classes d'âge :**

- 1) L'abonnement « - de 18 ans » à 16€10/mois remplace les abonnements « scolaire » et « scolaire + »
- 2) L'abonnement « 18/25 ans » est conservé à 21€80/mois
- 3) L'abonnement « 26 ans et + » remplace l'abonnement « liberté », son prix est maintenu (35€70/mois)
- 4) L'abonnement « 60 ans et + »³ remplace l'abonnement « Age d'or », son prix est maintenu (214€20/an ou 107€10/an pour des voyages uniquement en heures creuses).

Les réductions tarifaires définies dans le cadre du contrat de délégation de service public (famille nombreuse, PDE, solidarité, correspondance...) sont maintenues dans cette nouvelle gamme tarifaire (cf. grille tarifaire en annexe).

Vu l'avis favorable du groupe de pilotage MOBILITE du 27 janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 24 février 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la nouvelle gamme tarifaire des transports publics selon la grille tarifaire annexée ;

³ Délivré uniquement sur présentation d'un justificatif du CCAS

D'APPLIQUER cette nouvelle grille tarifaire à compter du 1er juillet 2015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(2 abstentions : Mmes Dubois et Coutant),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 avril 2015	<u>Affiché le :</u> 09 avril 2015

Annexe : Grille tarifaire des transports publics urbains du GrandAngoulême au 1er juillet 2015

		Tarifs TTC au 1er juillet 2015		Réductions tarifaires prévues au contrat de DSP
		Tarifs Officiels	Tarifs Publics	
Tickets	Ticket 1 Voyage	1,41	1,40	Titre de référence voté par GA
	Ticket 3 Voyages		3,60	-15% de 3 ticket 1 Voyage
	Ticket 10 Voyages		9,80	-30% de 10 ticket 1 Voyage
	Pack 10 Voyages		9,60	-32% de 10 ticket 1 Voyage
	Ticket Journée		3,60	-15% de 3 ticket 1 Voyage
	Ticket Tribu 5 Voyageurs		3,50	-50% de 5 ticket 1 Voyage
	Ticket Groupe 10 Voyageurs		4,90	-65% de 10 ticket 1 Voyage
	Ticket dépannage		1,80	30% de 1 ticket 1 Voyage
	Ticket 2V correspondance ⁽¹⁾		1,40	-50% de 2 ticket 1 Voyage
	Ticket évènementiel ⁽²⁾		2,30	-17% de 2 ticket 1 Voyage
	Ticket 7 jours gratuit	non commercialisé		
	Ticket Échange	non commercialisé		
	Abonnement "- 18 ans"			
	- Mois (sauf juillet/aout)	16,10	16,10	Titre de référence voté par GA
	- Mois "Famille nombreuse" (sauf juillet/aout)		11,20	-30% de 1 abt mois "-18ans"
	- Mois "correspondance" (sauf juillet/aout) ⁽³⁾		-	
	- Année (sauf juillet/aout)		144,90	-10% de 10 abt mois "-18ans"
	- Année "Famille nombreuse" (sauf juillet/aout)		101,40	-30% de 1 abt année "-18ans"
	- Année "Classes spécialisées" (sauf juillet/aout) ⁽⁴⁾		-	
	- Été 1 mois (juillet ou aout)		21,80	1 abt mois "18/25"
	- Été 2 mois (juillet et Août)		30,60	-30% de 2 abt mois "18/25"
	Abonnement 18/25 ans			
	- Mois	21,89	21,80	Titre de référence voté par GA
	- Mois "correspondance" ⁽⁵⁾		10,90	-50% de 1 abt mois "18/25"
	- Année scolaire		197,00	-10% de 10 abt mois "18/25"
	- Été 2 mois (juillet et Août)		30,60	-30% de 2 abt mois "18/25"
	Abonnement "26 ans et +"			
	- Mois	35,71	35,70	Titre de référence voté par GA
	- Mois "Zen"		19,60	-45% de 1 abt mois "26+"
	- Mois "PDE"		30,30	-15% de 1 abt mois "26+"
	- Mois "Solidarité" - niveau 1 ⁽⁶⁾		17,80	-50% de 1 abt mois "26+"
	- Mois "Solidarité" - niveau 2 ⁽⁷⁾		8,90	-75% de 1 abt mois "26+"
	- Mois "Correspondance" ⁽⁵⁾		17,80	-50% de 1 abt mois "26+"
	- Année (12 mois)		359,90	-16% de 12 abt mois "26+"
- Année "PDE" (12 mois)		305,90	-15% de 1 abt année "26+"	
- Été 2 mois (juillet et Août)		49,90	-30% de 2 abt mois "26+"	
Abonnement "60 ans et +"⁽⁸⁾				
- Année (12 mois)		214,20	-50% de 12 abt mois "26+"	
- Année "Zen" (12 mois)		107,10	-75% de 12 abt mois "26+"	

Les tarifs publics sont des arrondis aux 10 centimes d'euros inférieurs des tarifs officiels pour faciliter les rendus de monnaie

Tarifs officiels votés par la Communauté d'Agglomération. Tous les autres tarifs de la grille tarifaire découlent des tarifs officiels votés.

- (1) voyageur occasionnel Cartrans et/ou SNCF en correspondance sur le réseau de bus
(2) voyages illimités sur 1 journée, titre commercialisé uniquement à la demande de GA ou lors d'opérations commerciales STGA
(3) Accord tarifaire GA/CG16 "transport scolaire"
(4) CLIS, EREA -SEGPA
(5) Abonnés Cartrans et/ou SNCF en correspondance sur le réseau de bus
(6) sur justificatif CCAS, ressources entre plafonds RSA et CMU, pers. handicapées aux ressources inf. ou égale au plafond AAH
(7) sur justificatif CCAS, ressources inférieures au RSA
(8) sur justificatif CCAS, sur conditions de ressources